

# L'IMPOT SUR LES SOCIETES ET LA HOLDING EN AGRICULTURE

## LIEUX ET DATES

BAR LE DUC : 12/01/2023

LAXOU : 19/01/2023

BELLEVILLE : 24/01/2023

## OBJECTIF(S)

Maîtriser les aspects relatifs à son régime fiscal et à la mise en place d'une holding, tant en matière de gestion de son patrimoine que d'optimisation fiscale et sociale.

## PROGRAMME

**Appréhender les critères permettant de choisir entre IR et IS et les conséquences qui en découlent.**

- Principales différences entre l'IR et l'IS : résultat, rémunérations, plus-values.
- Assujettissement à l'IS et ses conséquences à court et long terme :
  - o Modalités d'accès à l'IS,
  - o Conséquences du changement de régime fiscal,
  - o Comparaison des prélèvements selon le régime fiscal choisi.

**Appréhender les intérêts et les enjeux de de la mise en place d'une holding tant en matière de gestion de son patrimoine que d'optimisation fiscale et sociale.**

- Quelques mots sur la structuration horizontale de sociétés.
- La structuration holding :
  - o Les aspects juridiques.
  - o Les aspects sociaux et fiscaux.
  - o Les spécificités agricoles : foncier, SAFER, contrôle des structures, PAC et Jeunes agriculteurs.

## PUBLIC ET PRE-REQUIS

Tout exploitant(e) agricole en société connaissant le fonctionnement courant d'une société.

## MÉTHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, échanges interactifs, présentation d'exemples, cas pratiques.  
Présentation vidéoprojecteur, remise d'un document support à chaque stagiaire.

## MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION

L'évaluation a lieu tout au long de la formation, lors de mise en pratique sur des cas concrets. Une évaluation orale en fin de formation permettra de valider l'atteinte des objectifs.

## INTERVENANT(S)

Benjamin RUZÉ, Responsable de production conseil Cerfrance Adheo.  
Jean-Philippe VIGNOL, Consultant en gestion de patrimoine Cerfrance Adheo  
Emmeline JENNESSON, Conseillère d'entreprise Cerfrance Adheo

## DURÉE

1 jour (7 heures)

## DELAI D'ACCES

Les inscriptions sont possibles 5 jours avant le démarrage de la formation. Au-delà, nous contacter.

## TARIFS

Personnes éligibles à VIVEA : 70 à 100 € HT selon le niveau de prise en charge VIVEA en 2023 et sous réserve de l'accord de financement.

Autres publics : 290 € HT (hors prise en charge par un organisme tiers (OPCO, FAF...))

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour toute personne en situation de handicap, nous contacter avant l'inscription afin d'échanger sur l'accessibilité à la formation et les adaptations possibles.